

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

---

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL354

présenté par  
Mme Mazetier, rapporteure

-----

### ARTICLE 9

I. A l'alinéa 2, après les mots : "l'intéressé en rétention", insérer les mots : ", par une décision écrite et motivée,".

II. En conséquence, après les mots : "l'autorité administrative peut,", supprimer les mots : " par une décision écrite et motivée et".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.